

Mise au point historiographique sur les traités de paix de 1919-1920

Les traités de paix de 1919-1920 dont on célèbre le centenaire cette année font un retour important dans les nouveaux programmes d'histoire liés à la réforme du lycée tant général que technologique. Les années précédentes, les traités de paix n'étaient étudiés que pour ce qui concerne les espoirs de paix après la Grande Guerre en série ES et L (pas en S), avec un accent sur la question de la Société des Nations, et sous forme de sujet d'étude en série technologique STMG. Cette thématique revient désormais en Première générale en fin d'année avec l'intitulé « sortir de la guerre : la tentative de construction d'un ordre des nations démocratiques ». En série technologique, les traités de paix sont étudiés dans la partie obligatoire du thème sur la « Première Guerre mondiale et la fin des empires européens » ainsi que dans le sujet d'étude sur l'Autriche-Hongrie. Dans la spécialité HGGSP, le déclin puis la chute de l'Empire ottoman sont étudiés dans le thème 2 sur les dynamiques des puissances internationales.

L'historiographie traditionnelle des traités de paix de 1919-1920 a longtemps considéré ces derniers sous un angle très fortement négatif contribuant dans une certaine mesure à leur « légende noire ». Cela débute dès 1919 avec la publication à l'automne du brûlot de John Maynard Keynes, le célèbre économiste de Cambridge alors membre démissionnaire de la délégation britannique à la Conférence de la Paix de 1919 : *les Conséquences économiques de la paix*. Alternant portraits au vitriol des grands décideurs de Versailles et critiques acerbes contre les traité de paix, l'économiste britannique considérait que les réparations imposées à l'Allemagne (le « chèque en blanc » puisqu'à cette date, le montant de celles-ci n'était pas fixé) étaient impossibles à mettre en place tant elles ruinaient l'économie allemande. Il souhaitait au contraire l'application d'un montant raisonnable de réparations afin de relancer le commerce et l'industrie de ce pays moteur de l'Europe ainsi qu'une annulation des dettes de guerre. Quelques mois plus tard paraissait un autre brûlot anti-Versailles, celui de Jacques Bainville, l'historien monarchiste, qui considérait que la paix de 1919-1920 avait été trop « douce pour ce qu'elle avait de dur ». Il pensait que les clauses les plus fermes comme les réparations n'étaient couvertes que par des demi-mesures comme l'occupation de la rive gauche du Rhin pour une durée déterminée et fixée (15 ans). Il regrettait le morcellement de l'Europe centrale en de petits Etats faibles face à l'Allemagne (il contribua ainsi à lancer une historiographie nostalgique de l'Empire des Habsbourg qui a été longtemps très vivace, voir par exemple François Fejtö, *Requiem pour un empire défunt*, 1988). Dès le berceau, l'ordre versaillais était paré de tous les maux ; les premières années de la paix ajoutant par ailleurs à l'instabilité de la situation européenne (guerre russo-polonaise, guerre gréco-turque, occupation de la Ruhr...). L'historiographie allemande, puis le déroulement des années 1930 contribuèrent à cristalliser cette vision d'une « paix bâclée », ratée, qui a eu la vie dure (Michel Launay, 1981). La Seconde Guerre mondiale semble dès lors confirmer un désintérêt pour le sujet tant des historiens ou des économistes à la notable exception d'Etienne Mantoux, fils de l'ancien interprète du Conseil des Quatre Paul Mantoux, dont l'ouvrage *La Paix calomniée ou les conséquences économiques de M. Keynes* publié à titre posthume en 1946 démontait et contestait les plus sombres conclusions de Keynes sur l'impact des réparations. Malgré tout, l'idée s'ancrait désormais dans les mentalités que les traités de la banlieue parisienne avaient été à l'origine directe de la Seconde Guerre mondiale.

Il a fallu encore du temps pour que la mémoire savante évolue dans un sens plus neutre. C'est dans les années 1970 que se produisit le tournant historiographique avec

les travaux d'historiens anglo-saxons comme Sally Marks¹ (« Reparations reconsidered: a reminder », *Central European History*, vol. 2, n°4, décembre 1969), Stephen Schuker (*The end of French predominance in Europe*, 1976), Marc Trachtenberg (*Reparations in World Politics : France and European Economic Diplomacy, 1916-1923*, 1980), ou français comme Jacques Bariéty (*les relations franco-allemandes après la Première Guerre mondiale*, 1977) ou Georges-Henri Soutou (*L'or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, 1989). C'est l'ouverture progressive des archives, notamment françaises, qui permit ce tournant historiographique. C'est le plus souvent sous l'angle du débat sur la faisabilité des réparations – encore fortement débattue aujourd'hui – que ces historiens ont tenté de relire Versailles. Cette nouvelle appréhension de l'ordre versaillais se trouve en grande partie rassemblée dans les actes d'un colloque majeur organisé par l'Institut historique allemand de Washington et publiés en 1998 (*Versailles, a reassessment after 75 years*).

L'ordre versaillais se trouve en grande partie revisité sous des angles nouveaux par les tenants de cette nouvelle école historiographique. Ces historiens mettent d'abord en avant l'importance cardinale du contexte de 1918-1919 pour comprendre les décisions des « artisans de la paix », en particulier la contrainte que représentait l'état des opinions publiques surchauffées par la guerre dans leur hostilité à l'ancien ennemi. En cela, les acquis des recherches sur les « sorties de guerres » (Bruno Cabanes, Guillaume Piketty, « Sortir de la guerre : jalons pour une histoire en chantier », *Histoire@politique*, 2007, <http://www.histoirepolitique.fr/index.php?numero=03&rub=dossier&item=22>) ou les « entrées en paix » emboîtent le pas de leurs conclusions. Tous insistent sur la lente déprise de la violence guerrière dans les mentalités des populations des Etats belligérants tant vainqueurs que vaincus (on pense aux travaux de Gerd Krumeich sur l'impact de Versailles en Allemagne). En second lieu, ces historiens insistent sur les compromis réalisés entre des visions contradictoires de la paix pendant les négociations ; « meilleur compromis possible » dans ce contexte disent même certains historiens qui estiment que celui-ci était viable si les vainqueurs ne s'étaient pas rapidement désunis. Enfin, beaucoup insistent sur les éléments stabilisateurs ou novateurs de la paix comme la création de la SDN, premier organe de sécurité collective de l'Histoire, la mise en œuvre de plébiscites pour décider du destin d'une région contestée ou encore la création d'un droit des minorités nationales censé corriger l'inégale application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Aujourd'hui, les historiens de Versailles lancent des chantiers dans de nouvelles directions. Le wilsonisme dont l'influence a été cardinale dans le processus d'élaboration des traités de paix est étudié dans sa dimension mondiale voire globale. Il y a bien eu un « moment Wilson » en 1919 où les populations du monde entier ont formulé de grandes espérances pour la future paix aspirant à remettre en cause d'anciennes injustices pour des minorités opprimées et croyant sincèrement aux principes énoncés dans les Quatorze Points du 8 janvier 1918. Ce fut notamment le cas

¹ Sally Marks a largement déconstruit le chiffre de 132 milliards de Marks-or imposé à l'Allemagne vaincue qui interpellent tellement les imaginaires de nos élèves. Ce chiffre avait été décidé en grande partie pour satisfaire des opinions publiques avides de faire payer sévèrement le vaincu allemand. La réalité de ce chiffre était bien différente. Le paiement des réparations devait être couvert par l'émission par Berlin de bons au porteur de 3 types (A, B et C). Les bons A et B émis immédiatement étaient évalués à 50 milliards en valeur nominale (30 milliards en valeur réelle) tandis que les bons C qui couvraient le reste de la créance ne devaient être réclamés que si les deux premiers avaient été remboursés, ce qui laissait l'émission de bons C au bon vouloir de Berlin. Le chiffre réel des réparations de 30 milliards de Marks-or rejoignait de manière curieuse le montant qu'avait souhaité mettre en place Keynes !

de la réaction des populations colonisées bien analysée par l'ouvrage d'Erez Manéla (*The Wilsonian Moment. Self-Determination and the International Origins of Anticolonial Nationalism*, 2007) dont on considère qu'elle fut une première étape dans le long processus menant à la décolonisation (le système des mandats de la SDN est aujourd'hui davantage étudié comme une première remise en cause – certes légère – de la domination totale du colonisateur plutôt que comme un simple succédané colonial).

La question de l'expertise fait partie également des études les plus récentes sur l'ordre versaillais. La Conférence de la Paix fut la première occasion de portée mondiale de réunir des historiens, des économistes, des géographes (on pense notamment à Emmanuel de Martonne), des ethnologues ou des juristes censés apporter leurs connaissances au profit des grands décideurs de la paix. Leurs contributions à la paix sont désormais mises en valeur tant dans le tracé des frontières que dans la création de nouvelles règles internationales. Les travaux de Stanislas Jeannesson (*Experts et expertises en diplomatie : la mobilisation des compétences dans les relations internationales du Congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, 2018) ou d'Isabelle Davion (*Les experts français et les frontières d'après-guerre*, 2015), pour ne citer que quelques exemples, contribuent à enrichir l'étude du multilatéralisme alors en gestation.

La politique extérieure française a été l'objet de singuliers renouvellements qui ont concouru à modifier l'image excessive d'un Clemenceau « réaliste » face à un Wilson « idéaliste ». Les travaux de Georges-Henri Soutou (*La Grande Illusion. Quand la France perdait la paix 1914-1920*, 2015) mais également ceux de Peter Jackson (*Beyond the Balance of Power : France and the Politics of National Security in the Era of the First World War*, 2013) mettent en avant le caractère souvent interallié des propositions françaises ainsi que le soutien de Paris à de nombreux aspects du wilsonisme.

Les nouvelles études sur Versailles ont permis également de relire sous un nouveau jour les années 1920 désormais considérées pour elles-mêmes et non plus comme l'antichambre des années 1930 : l'historien Jean-Michel Guieu (*Gagner la paix 1914-1929*, 2015) en a fait le cœur de ses recherches qui nous amènent à ne pas considérer la SDN sous l'angle de l'échec annoncé ou des prémisses d'une catastrophe mais bien comme l'ancre d'expériences fertiles pour les décennies suivantes (construction européenne, dialogue bilatéral et multilatéral, sécurité collective).

Enfin, les travaux sur l'impact des traités en Europe centrale et au Proche-Orient font l'objet de pareilles revisites sous l'angle d'études régionales (par exemple les travaux d'Isabelle Davion) ou encore sous l'angle des *mandatory studies* (Nadine Méouchy et Peter Sluglett, *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, 2004 ; Cyrus Schayegh et Andrew Arsan, *The Routledge Handbook of the History of the Middle Eastern Mandates*, 2015). Tous ces travaux nous invitent à décentrer le regard d'une historiographie longtemps « enropéocentrée » ou « occidentalocentrée ».

Que retenir alors de ce rapide tour d'horizon de l'évolution de la mémoire savante de l'ordre versaillais et dès lors comment adapter nos pratiques ? Un des traits communs de cette nouvelle historiographie est de vouloir « décentrer » Versailles de la seule situation européenne en le plaçant dans le cadre global qui était déjà le sien. Dans le même temps, sans cacher que ces traités furent des échecs puisque vingt ans plus tard une guerre encore plus terrible éclata, les tenants de ces nouvelles études nous invitent à « dévampiriser » l'ordre versaillais en étudiant ces traités sous l'angle de leurs contemporains c'est-à-dire en les contextualisant (ce qui est aussi une des capacités

fondamentales de nos nouveaux programmes de lycée) puis en les étudiant comme un champ des possibles à la sortie de la guerre. Sans oublier bien évidemment de mettre en lumière les échecs de la paix, cela permet ainsi de mettre en valeur les contraintes pesant sur chacun des acteurs de la paix, tant vainqueurs que vaincus. Des pratiques pédagogiques semblent bien adaptées pour mettre en avant ces différents éléments auprès de nos élèves : on pense notamment aux jeux de rôles ou simulations appliqués aux artisans de la paix dans le cadre du Conseil des Quatre ou encore de la confrontation entre vainqueurs et vaincus. A titre d'exemple, nous avons réalisé entre les collèges de Poilly-lez-Gien et le lycée de Gien un projet de représentation théâtrale autour de la Conférence de la Paix de 1919 avec des élèves de 3^e et de 1^{ère} labellisé par la mission du Centenaire². Les élèves ont d'abord étudié différents documents par groupes puis restitué les idées principales de chacun pour mieux comprendre le contexte des traités. Composée de quatre tableaux, la représentation théâtrale a pu être l'occasion de mettre en avant le renouveau de l'étude de la politique extérieure française (à travers un discours du président Poincaré réécrit par les élèves), le rôle des experts (les élèves ont récréé une discussion autour du Moyen-Orient entre experts et représentants des grandes puissances et des nationalités), les poids des opinions publiques (à travers une scène de troquet parisien où chaque catégorie de la population exprimait ses souhaits pour la paix) ou encore la confrontation entre vainqueurs et vaincus (avec une écriture par les élèves du dialogue qui n'a pas eu lieu entre Clemenceau et Brockdorff-Rantzau, le chef de la délégation allemande). Le film de cette représentation sera mis en ligne prochainement.

De manière encore plus importante, il convient désormais de dénouer dans les représentations de nos élèves le lien trop rapidement tissé par eux (mais aussi par nous autres, les enseignants) entre les traités de paix de 1919-1920, la montée du nazisme et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Il convient d'éviter toute téléologie en la matière : rien n'était inscrit dès 1919. Un seul chiffre peut nous en convaincre : le parti nazi a des résultats microscopiques aux élections de 1928 (2,6%, 12 sièges) alors que le *Diktat* est bien toujours en vigueur. Les études récentes tendent au contraire à mettre en avant le rôle de la Grande Guerre d'abord (et pas uniquement la paix) et aussi l'impact de la crise économique de 1929 sur l'économie et la société allemandes comme des catalyseurs fondamentaux de la catastrophe de 1939.

Vincent Laniol
Agrégé et docteur en histoire
Lycée Bernard Palissy, Gien

Pour aller plus loin :

- Manfred Boemeke, Gerald Feldman, Elisabeth Glaser (éd.), *Versailles, a reassessment after 75 years*, Washington, Cambridge University, Press, 1998.
- Zara Steiner, *The Lights that failed. European international history 1919-1933*, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- Margaret Macmillan, *Les artisans de la paix*, Paris, Lattès, 2006.

² Avec Frédéric Dauphin, Sylvain Baude et Rodolphe Renzi.

- Erez Manéla, *The wilsonian Moment. Self-Determination and the International Origins of Anticolonial Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- Georges-Henri Soutou, *La Grande Illusion. Quand la France perdait la paix 1914-1920*, Paris, Tallandier, 2015
- Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné et Eric Schnakenbourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie : la mobilisation des compétences dans les relations internationales du Congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.
- Vincent Laniol, « Versailles : l'échec n'était pas inscrit », *L'Histoire*, n°449-450, juillet-août 2018, p. 50-62.
- Leonard Smith, *Sovereignty at the Paris Peace Conference of 1919*, Oxford, Oxford University Press, 2005.